

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tremblay Josy-Ann

<https://www.cadre21.org/membres/a28e1cfb939f8700698987bd>

Date d'obtention : 2025-06-10 14:22:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a d'abord une situation de sextage qui est dénoncée en milieu scolaire. Un intervenant scolaire formé ou le service de police qui dessert le territoire de l'école doit procéder à l'évaluation de la situation à l'aide de la trousse sexto. À l'aide de la trousse, il faut appliquer les étapes; parler à l'auteur et à la victime du signalement fait, évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer certains facteurs dont l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu. En déterminant le type d'implication, l'intervenant peut déterminer la suite des interventions. Dans le cas où l'acte est considéré comme étant malveillant, il ne faut pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec le jeune instigateur, il faut plutôt confisquer le cellulaire du jeune, lui expliquer les démarches (poursuite judiciaire/DPCP) et informer le service de police, qui prendra en charge la suite des interventions. Dans le cas où l'acte est considéré comme étant impulsif, il y a une rencontre de sensibilisation Sexto avec un policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans chaque cas présenté, l'intervenant scolaire et formé doit toujours procéder à l'évaluation de l'incident à l'aide de la trousse sexto dès qu'il y a une dénonciation de Sextage afin de déterminer les intentions de l'acte. Dans chaque cas présenté, il est primordial de suivre les étapes de la trousse convenablement afin de prendre les bonnes décisions quant aux interventions à prioriser. Il est aussi important de contacter le service de police après chaque évaluation sauf s'il ne s'agit pas d'une infraction au Code criminel au sens de la loi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est l'étape de la saisie de l'appareil électronique en cas d'actes malveillants, surtout si le jeune ne collabore pas